

# Une agriculture entre tradition et modernité (1800-1945)

**À** partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et jusque dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'évolution de l'agriculture s'inscrit dans celle de l'âge industriel. La vapeur, puis le pétrole, font leur entrée dans le monde des campagnes, favorisant la mécanisation et l'utilisation d'engrais chimiques. Parallèlement aux lois Ferry, une attention particulière est accordée à l'instruction et des écoles spécialisées, comme celle du Paraclet, sont ouvertes afin de former les nouveaux chefs de culture. Sociétés d'émulation, concours locaux et expositions internationales témoignent du dynamisme et des progrès réalisés par le monde agricole. Cependant malgré ces indéniables avancées, le monde rural conserve encore, en ce début de XX<sup>e</sup> siècle, bien des aspects traditionnels.

*Document 1. — Scène de récolte, l'arrachage des betteraves.*

Archives de la Somme,  
14 FI 47/31



*Document 2. — Scène de moisson, le battage avec cheval.*

Archives de la Somme,  
14 FI 47/15.

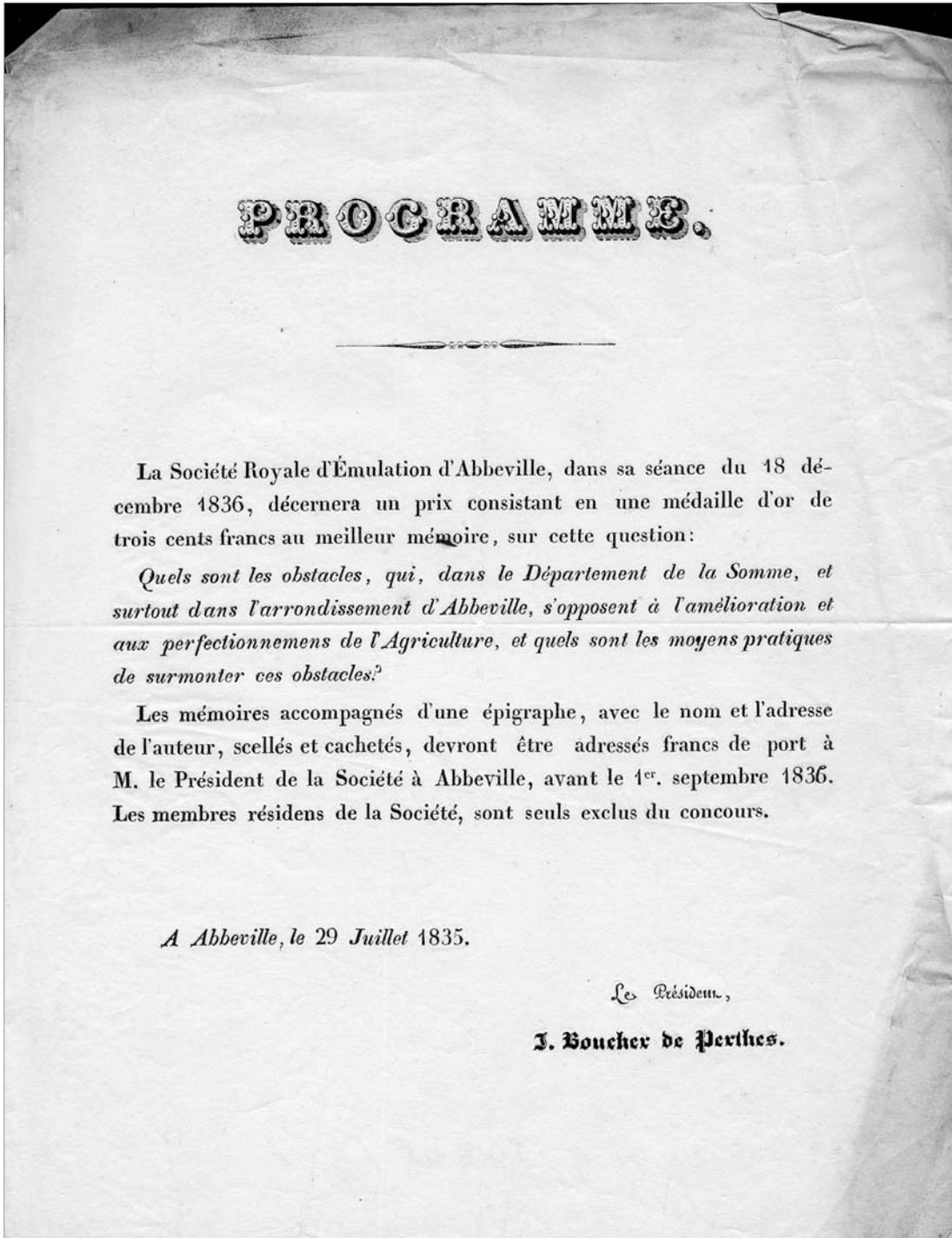


*Document 3. —  
Le travail des champs.*

Archives de la Somme,  
14 FI 50/24

Ces trois photographies sur plaques de verre de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle témoignent du caractère encore artisanal de l'agriculture à cette époque. On note l'utilisation de la force animale et la participation des femmes au travail des champs.





*Document 4. —  
Programme de la société  
d'émulation d'Abbeville,  
1835.*

Archives de la Somme,  
99 M 80305/3.

Dans la Somme,  
comme dans les autres  
départements, ces sociétés  
dont le but est d'encourager  
les progrès  
de l'agriculture sont

nombreuses.  
Celle d'Abbeville fut fondée en  
1797.

Son président n'est autre que  
le célèbre préhistorien  
Boucher de Perthes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

# ÉCOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DU PARACLET, Près BOVES

(Adresse télégraphique : BOVES, gare à 20 minutes d'Amiens et 3 heures de Paris)



VUE DE L'ÉTABLISSEMENT

## I. But et régime de l'École.

L'École pratique d'Agriculture du Paraclet, fondée par arrêté ministériel du 4 janvier 1886, est destinée à former des chefs de culture et à donner une bonne instruction professionnelle aux fils de cultivateurs, propriétaires et fermiers, et en général aux jeunes gens qui se destinent à la carrière agricole.

Le prix de la pension est de 450 francs par an, payable d'avance et par trimestre.

Document 5. —  
Prospectus  
de recrutement pour  
l'école du Paraclet  
accompagné de son acte  
de création en 1886.

Archives de la Somme,  
KZ 1882.

Première école pratique  
d'agriculture, la ferme  
du Paraclet ouvre ses portes  
en 1886 sous l'égide  
du conseil général et  
de l'État afin d'apporter  
une instruction des plus  
complètes aux futurs  
chefs de culture.

LA SOMME.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'École pratique d'Agriculture que, dans leur sollicitude pour les intérêts agricoles, l'État et le Conseil général de la Somme viennent de créer au Paraclet, près Boves, à dix kilomètres d'Amiens.

Cette École doit s'ouvrir dans les premiers jours du mois de Mai prochain. Vous voudrez bien, à l'occasion, en faire part aux familles agricoles avec lesquelles vos fonctions vous mettent constamment en rapport.

Rien de plus utile, pensez-vous comme nous, que la création d'une École pratique d'Agriculture dans une région essentiellement agricole, et où l'instruction a toujours été en grand honneur.

Partout, en effet, dans ces derniers temps, s'est rapidement développé l'enseignement professionnel ; c'est là un progrès considérable, car les enfants fréquentant les Écoles plus longtemps qu'autrefois, il importe de les préparer, de bonne heure et sérieusement, à l'exercice de leur future profession.

Comme toutes les institutions de ce genre, l'établissement du Paraclet est une véritable École primaire supérieure d'Agriculture. Les élèves, âgés de 13 à 18 ans, y complètent leur instruction générale et s'initient peu à peu, par un travail manuel de quatre à cinq heures par jour, au maniement des instruments et à la pratique des travaux agricoles. Le reste du temps est consacré aux études et aux leçons.

Des professeurs dévoués et instruits, au nombre de neuf, seront chargés, les uns de l'enseignement des matières ordinaires des Écoles primaires supérieures, comme la Géographie, la Chimie et la Physique. D'autres

professeurs spéciaux seront plus particulièrement chargés de l'enseignement professionnel de l'Agriculture et de l'Horticulture, de l'Économie rurale et de la Zootechnie.

Dans les Écoles pratiques d'Agriculture, la durée des études est de trois années : dans ces conditions, les élèves ont le temps de compléter leur instruction générale et d'acquiescer les connaissances spéciales et professionnelles qui sont, avec raison, considérées aujourd'hui comme étant de la plus grande utilité.

Comme tous les hommes de progrès, vous portez certainement un vif intérêt aux familles de cultivateurs, et nous vous ferons un devoir de leur signaler les avantages que présente le nouvel établissement pour l'éducation et l'instruction de leurs enfants.

Ci-joint une note qui précise le but et le régime de l'École, qui fait connaître les conditions d'admission, les pièces à fournir et le programme des études.

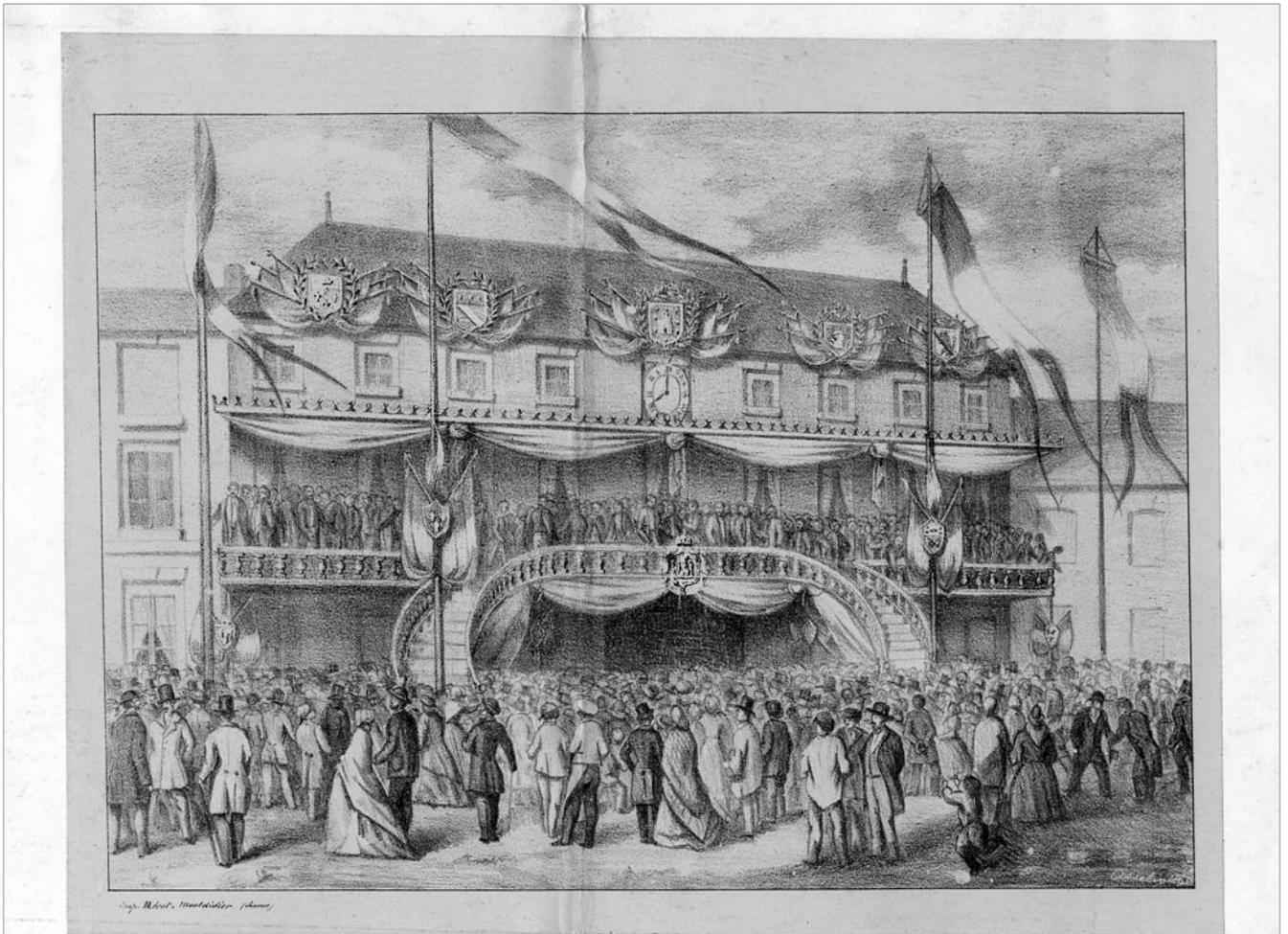
Le Directeur de l'École pratique du Paraclet, Monsieur Raquet, est d'ailleurs à vos ordres pour des renseignements plus complets.

Recevez, Monsieur,

l'assurance de ma considération très distinguée.

LE PRÉFET DE LA SOMME,

LÉON COHN.



Façade Principale de L'exposition de Montdidier 1865.

*Document 6. — Estampe  
présentant la façade  
principale de l'exposition  
du comice agricole  
de Montdidier en 1865.*

Archives de la Somme,  
99 M 106 750/5.

Associations privées  
composées de notables  
ruraux, les comices  
apparaissent dans  
la seconde moitié  
du XIX<sup>e</sup> siècle.

Leur vocation consiste  
à encourager  
le développement  
de l'agriculture en  
organisant de nombreux  
concours et en distribuant  
des récompenses.

# COMICE

Pour les récompenses aux plus longs et meilleurs services des lauriers, valets de charrue, dans les fermes et parcs de ferme, ainsi que pour les primes aux animaux des races bretonnes et normandes, voir le grand programme.

## AGRICOLE

DE

# L'Arrondissement de Péronne.

## ANNÉE 1864.

**PRIX AUX VALETS de Charrue qui auront eu les meilleurs soins de leurs Chevaux, et les auront conduits, en faisant un travail convenable, avec le plus de ménagement et de douceur.**

Le Samedi 7 Mai prochain, le Comice distribuera à Péronne huit médailles en bronze et seize prix, s'élevant ensemble à trois cent soixante francs, savoir :

**Dans le canton d'Albert.**  
Un 1<sup>er</sup> prix de 25 fr. et une médaille en bronze.  
Un 2<sup>e</sup> prix de 20 fr.

**Dans le canton de Bray.**  
Un 1<sup>er</sup> prix de 25 fr. et une médaille en bronze.  
Un 2<sup>e</sup> prix de 20 fr.

**Dans le canton de Chaulnes.**  
Un 1<sup>er</sup> prix de 25 fr. et une médaille en bronze.  
Un 2<sup>e</sup> prix de 20 fr.

**Dans le canton de Comblès.**  
Un 1<sup>er</sup> prix de 25 fr. et une médaille en bronze.  
Un 2<sup>e</sup> prix de 20 fr.

**Dans le canton de Ham.**  
Un 1<sup>er</sup> prix de 25 fr. et une médaille en bronze.  
Un 2<sup>e</sup> prix de 20 fr.

**Dans le canton de Nesle.**  
Un 1<sup>er</sup> prix de 25 fr. et une médaille en bronze.  
Un 2<sup>e</sup> prix de 20 fr.

**Dans le canton de Péronne.**  
Un 1<sup>er</sup> prix de 25 fr. et une médaille en bronze.  
Un 2<sup>e</sup> prix de 20 fr.

**Dans le canton de Roisel.**  
Un 1<sup>er</sup> prix de 25 fr. et une médaille en bronze.  
Un 2<sup>e</sup> prix de 20 fr.

**Aux valets de charrue qui auront eu les meilleurs soins pour les chevaux, et les auront conduits, en faisant un travail convenable, avec le plus de ménagement et de douceur.**

Seront admis à concourir entre eux, dans chaque canton où ils résident, les Valets de charrue âgés d'au moins vingt-cinq ans et de cinquante au plus, et ayant au moins trois ans de services non interrompus chez le même maître.

Les domestiques qui auront obtenu une seconde prime ne pourront concourir que pour la première, et cela trois ans après qu'ils auront eu la seconde.

Tout concurrent devra produire un certificat ainsi conçu :

**Je soussigné (nom et prénoms) cultivateur à (nom du village) canton de . . .** affirme sur l'honneur que (nom et prénoms du Valet de charrue, date et lieu de sa naissance) valet de charrue chez moi depuis (indiquer l'époque de l'entrée au service) jusqu'à ce jour sans interruption, y a eu constamment les meilleurs soins pour les chevaux, et les a toujours conduits avec ménagement et douceur en faisant un travail convenable.

Délicie à le 136

**NOTA.** — Indiquer en marge du certificat le nombre de Valets de charrue employés dans la ferme et le rang du concurrent.

La signature du cultivateur devra être légalisée par le Maire de la commune qu'il habite.

Chaque certificat devra être remis à la Mairie du chef-lieu de canton dans lequel réside le concurrent avant le 25 avril prochain, terme de rigueur.

**MM. les cultivateurs ont trop le sentiment de leur dignité et le respect d'eux-mêmes pour ne point apporter la plus scrupuleuse loyauté dans la délivrance des certificats destinés à constater le mérite des concurrents: ils iraient de plus contre leur intérêt en se montrant faciles à exalter de médiocres services, qui pourraient devenir meilleurs par la perspective d'une récompense, laquelle, outre son prix, sera une puissante et lucrative recommandation pour celui qui l'aura obtenue.**

Péronne, le 2 Avril 1864.

Le Secrétaire du Comice,  
E. NOË.

Vu et soumis à l'approbation de M. le Préfet:  
Péronne, le 2 Avril 1864.

Le Sous-Préfet, G. VALLOIS.

Le Président du Comice,  
PETIT.

Pour le Conseiller d'Etat, Préfet, en tournée de révision,

Le Secrétaire-général, DE SAINT-CÉRAN.

Péronne. — Typ. Lith. J. QUENTIN.

Document 7. — Affiche  
d'un concours organisé  
en mai 1864  
par le comice agricole  
de l'arrondissement

de Péronne.  
Archives de la Somme,  
99 M 106 750/4.  
Parmi les récompenses,

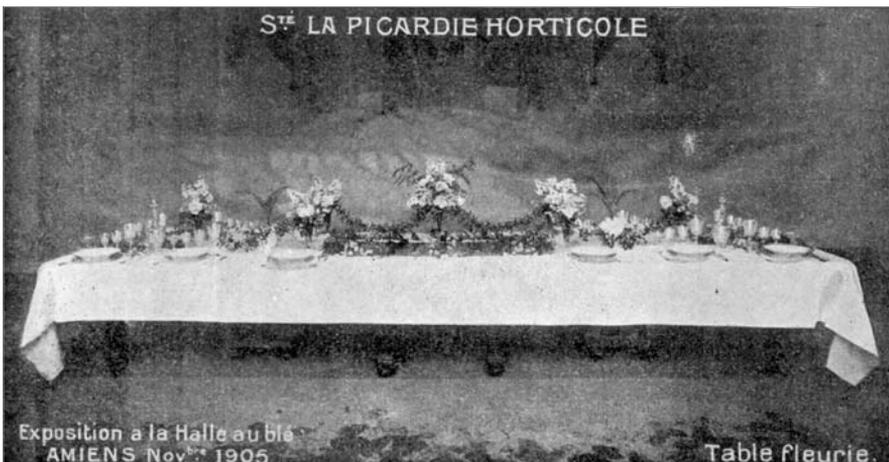
on note celles décernées  
aux personnels de ferme  
en échange de leurs loyaux  
services.



Documents 8 a, b et c.

8.a. — Vue du port d'Amont à Amiens, barques à cornet chargées de la récolte des hortillonnages.

Archives de la Somme, 8 FI 2283.



8 b. — Exposition des produits de la société horticole de Picardie à la halle au blé, à Amiens, en 1905.

Archives de la Somme, 8 FI 4857.

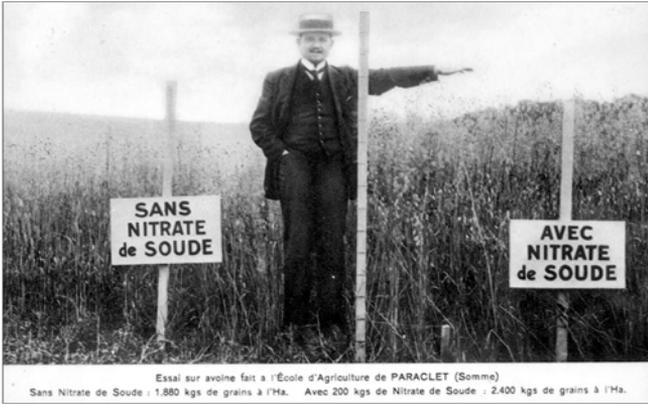


8 c. — Exposition internationale d'Amiens au parc de la Hotoie en 1906, vue du palais de l'alimentation et de l'agriculture.

Archives de la Somme, 8 FI 4789.

Marchés locaux, foires et expositions internationales sont l'occasion pour les agriculteurs d'exposer et de vendre leur savoir-faire et les produits de leurs récoltes.

Document 9. — *Publicité pour les engrais Saint-Gobain, début xx<sup>e</sup> siècle.* Archives de la Somme, GED 4664.



Document 10. — *Essai sur l'avoine à l'école d'agriculture du Paraclet, début xx<sup>e</sup> siècle.*

Archives de la Somme, GED 4667.

Ces deux exemples témoignent de l'utilisation naissante des engrais mis au point par l'industrie chimique afin d'améliorer les rendements et de satisfaire les besoins d'une population en forte croissance démographique.



ATELIERS DE CONSTRUCTION  
D'INSTRUMENTS AGRICOLES

SECTION : VINIFICATION - CIDRERIE - JARDINAGE

Étab<sup>ts</sup> G. BARRAULT  
A. LÉPINE Succ<sup>r</sup>

S. A. R. L., Capital 600.000 Frs

LŒUILLY (Somme) Tél. n° 3  
ÉCOMMOY (Sarthe) Tél. n° 12

Exposition Universelle de Paris 1900 Médaille d'Argent  
Exposition Internationale de Bourges 1912 Médaille d'Or  
Exposition Internationale de Roubaix 1911 Médaille d'Or  
Exposition Universelle de Gand 1913 Médaille d'Or  
Exposition de France à Athènes 1928 - Hors Concours, Membre du Jury

R. C. Amiens 14.240 R. C. Le Mans 9.905

4 Étab<sup>ts</sup> G. BARRAULT. A. LÉPINE Succ<sup>r</sup> :: LŒUILLY (Somme)

BROYEURS DE POMMES  
à CYLINDRE  
"G. BARRAULT"

à DÉBOURRAGE AUTOMATIQUE et FENDEUR-DÉCHIREUR, Breveté S. G. D. G.

SERIE RENFORCÉE  
A BRAS  
avec distributeur réglable  
et ressort chasse-pierres

Numéros	Longueur des cylindres	Nombre de pelures	Pièces démontées	Travail à l'heure en hectolitres de jus. Facteur de déchirure
2	12"	3	1 h.	6 à 8
3	14"	3	1-2 h.	10 à 15
4	16"	4	2 h.	15 à 20

SERIE RENFORCÉE AVEC POULIES  
SUR PIEDS BOIS  
avec distributeur réglable  
ressort chasse-pierres  
et coussinet supplémentaires

Numéros	Longueur des cylindres	Nombre de pelures	Travail à l'heure en hectolitres de jus. Facteur de déchirure	Dimension des pieds
2	12"	3	10 à 12	30"
3	14"	3	15 à 20	35"
4	16"	4	20 à 30	40"

Vitesse : 60 à 80 tours

Document 11. — *Instruments agricoles proposés à la vente dans le catalogue Barrault-Lépine en 1930.*

Archives de la Somme, BR 2929.

Installés à Loeully et à Écomoy (Sarthe), les établissements Barrault-Lépine témoignent de la vitalité et de l'importance économique du secteur de la construction mécanique d'instruments agricoles dans le département.

**CHANVRE ET LIN.**

**ROUSSAGE SALUBRE ET TEILLAGE MÉCANIQUE.**

Société MILLE et C.<sup>ie</sup> à Montières-lès-Amiens,  
Constituée suivant acte passé devant M.<sup>re</sup> DIGEON et son Collègue, Notaires à Amiens,  
le 5 Juin 1851, enregistré.

**AU CAPITAL SOCIAL DE 150,000 FRANCS.**

Représenté par 600 Actions de 250 fr. l'une, nominative ou au porteur, au choix des Souscripteurs, et donnant droit :

- 1.<sup>o</sup> à l'intérêt annuel de 5 p. 0/0 ;
- 2.<sup>o</sup> à l'éventualité aussi annuelle d'une prime de 20 fr. ;
- 3.<sup>o</sup> à une prime certaine de 50 fr. lors du remboursement ;
- 4.<sup>o</sup> et à une part proportionnelle des bénéfices, lors de la liquidation définitive, pour les actionnaires restants.

**Souscription d'Actions.**

Je soussigné demeurant  
à Action  
de DEUX CENT CINQUANTE FRANCS payable

Lesquelles Actions me seront remises après versement intégral, conformément à l'acte de société sus-énoncé, en échange des quittances partielles.

A. le

Adresser les souscriptions d'actions à M. MILLE, Propriétaire à Montières-lès-Amiens ;  
ou à M.

*Document 12. — Action de la société Mille et C<sup>ie</sup>, 1851.*

Archives de la Somme, 99M 803 65/10.

Installée à Montières, la société Mille valorise industriellement le chanvre et le lin et encourage la production de ces plantes utilisées dans la production textile qui constitue un des points forts du département.

*Document 13. — La sucrerie d'Ercheu en 1904.*

Archives de la Somme, 8 FI 1440.

La sucrerie d'Ercheu est l'une des nombreuses sucreries que compte le département. Ces établissements, dont la présence est liée à la production de betteraves à sucre, constituent un des premiers exemples d'industries agroalimentaires.



2. - ERCHEU (Somme). - La Fabrique de Sucre

# Une agriculture entre tradition et modernité (1800-1945)



## Comprendre

### 1. Identifier et lire les documents

- ◆ Photographies et cartes postales.
- ◆ Affiches.
- ◆ Textes.

### 2. Thèmes à aborder

- ◆ L'évolution de l'agriculture à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.
- ◆ Les liens entre agriculture et industrie.
- ◆ L'enseignement agricole.
- ◆ Le développement des concours, sociétés et expositions agricoles.

## Mots-clés



## Étudier

1. Une exploitation agricole dans la Somme au début et à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.
2. Les progrès de l'agriculture au XIX<sup>e</sup> siècle en liaison avec l'âge industriel.
3. Le développement de l'enseignement agricole.